

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

30 octobre 2024

PLF POUR 2025 - (N° 324)

Rejeté

**AMENDEMENT**

N° II-CF2842

présenté par

Mme Thiébault-Martinez, Mme Battistel, Mme Keloua Hachi, Mme Récalde et les membres du groupe Socialistes et apparentés

**ARTICLE 42****ÉTAT B****Mission « Solidarité, insertion et égalité des chances »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

*(en euros)*

<b>Programmes</b>	<b>+</b>	<b>-</b>
Inclusion sociale et protection des personnes	0	0
Handicap et dépendance	0	1 000 000
Égalité entre les femmes et les hommes	1 000 000	0
<b>TOTAUX</b>	<b>1 000 000</b>	<b>1 000 000</b>
<b>SOLDE</b>	<b>0</b>	

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement d'appel vise à demander au gouvernement le transfert des dispositifs destinés à la prise en charge des auteurs de violences du programme 137 vers le ministère de la Justice.

En effet, la Fondation des femmes estime que les Centres de prise en charge des auteurs de violences conjugales (CPCA) devraient être financés par le budget du ministère de la Justice plutôt que par celui de l'égalité femmes-hommes. Ces centres, au nombre de 30, ont pour objectif principal la prévention de la récidive, et 90 % de leur public y est envoyé sur décision de justice. Ce changement de financement est essentiel pour garantir que ces dispositifs soient intégrés dans une approche globale de la justice pénale.

Cet amendement attire donc l'attention de l'exécutif sur l'organisation de la maquette budgétaire (notamment le programme 137 « Égalité entre les femmes et les hommes » et la mission « Justice »), qui pose problème dans son ensemble, et devrait

Pour respecter les règles de recevabilité financière, cet amendement propose de transférer 1 million d'euros d'autorisations d'engagement (AE) et de crédits de paiement (CP) de l'action 13 du programme 157 (Handicap et dépendance) vers l'action 25 du programme 137 (Égalité entre les hommes et les femmes).